



Institut suisse de droit comparé  
Schweizerisches Institut für Rechtsvergleichung  
Istituto svizzero di diritto comparato  
Swiss Institute of Comparative Law

28 juin 2018  
Dorigny, Lausanne

# Le droit international privé dans le labyrinthe des plateformes digitales

9h00

## Mot de Bienvenue

Christina Schmid,  
*Institut Suisse de droit comparé*

## 1<sup>ère</sup> partie

9h10

## Les contrats internationaux entre espace physique et espace numérique

Ilaria Pretelli,  
*Institut Suisse de droit comparé*

9h20

## Electronic Platforms : New Regulatory Challenges

Gerald Spindler,  
*Georg-August-Universität Göttingen, Allemagne*

9h50

## Tournant numérique et territoire juridique du rapport de travail

Aurélien Witzig,  
*Université de Genève*

10h20

## Questions et réponses

10h40

*Pause-café*

11h10

## Rules for Electronic Platforms: the Role of Platforms and Intermediaries in the Digital Economy: A Case for Harmonization

Teresa Rodríguez de las Heras Ballell,  
*Universidad Carlos III de Madrid, Espagne*

11h40

## Questions et réponses

12h00

*Repas... digital (finger food)*

## 2<sup>e</sup> partie

13h15

## Des nouvelles perspectives pour le droit international privé

Lukas Heckendorn Urscheler,  
*Institut Suisse de droit comparé*

13h25

## Faut-il prévoir des règles impératives pour la protection des parties faibles dans les relations internationales de travail?

Table ronde sous la présidence de Janine Berg,  
*ILO Genève*

Miriam Cherry, *University of St. Louis, Etats-Unis*

Valerio De Stefano, *KU Leuven, Belgique*

Marie-Cécile Escande Varniol, *Université Lumière, Lyon II, France*

Ljupcho Grozdanovski, *Université de Genève*

Anne Meier, *MSS Law, Genève*

Edmondo Mostacci, *Università Bocconi, Milan, Italie*

14h30

*Pause-café*

15h00

## Private Ordering, the Platform Economy, and the Regulatory Potential of Private International Law

Tobias Lutzi,  
*University of Oxford, Royaume-Uni*

15h30

## Impérativité et autonomie dans les relations inégales en droit international privé

Table ronde sous la présidence de Andrea Bonomi,  
*Université de Lausanne*

Pietro Franzina, *Università degli Studi di Ferrara, Italie*

Florence Guillaume, *Université de Neuchâtel*

Alexander R. Markus, *Universität Bern\**

Gian Paolo Romano, *Université de Genève*

16h40

## Résumé et clôture

## Accès

L'Institut suisse de droit comparé se trouve sur le site de l'Université de Lausanne-Dorigny, à environ 6 km du centre-ville.

Le bâtiment est situé en bordure de la route cantonale, entre le bâtiment Internef et le bâtiment Unicentre.

**En avion** L'aéroport le plus proche est celui de Genève-Cointrin (env. 60 km), avec la possibilité de prendre le train à l'aérogare.

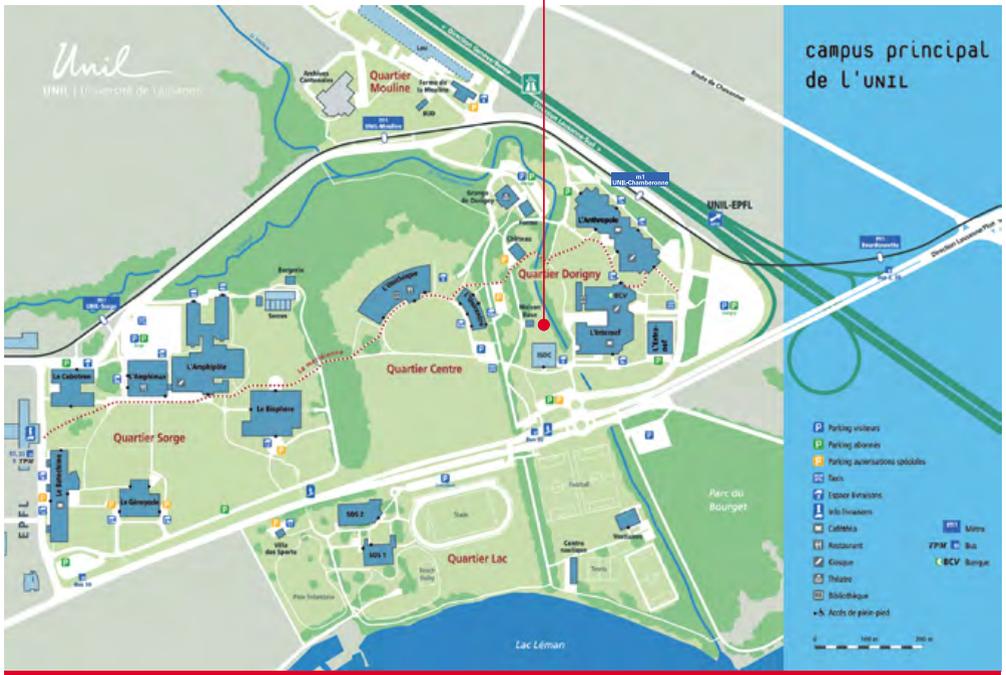
**En train** A la gare de Lausanne, prendre le Métro m2, direction Croisettes jusqu'à la station Lausanne-Flon (1<sup>er</sup> arrêt). Prendre ensuite le Métro m1 jusqu'à la station UNIL-Chamberonne (6<sup>e</sup> arrêt) et suivre le panneau indicateur « Institut suisse de droit comparé ».

**En voiture** Par l'autoroute A1 ou A12/A9, prendre la direction Lausanne-Sud, puis la sortie Université-EPFL. L'Institut suisse de droit comparé se trouve à droite, au premier giratoire après la sortie d'autoroute. Un panneau indique son parking.

[www.isdc.ch](http://www.isdc.ch)

Institut suisse de droit comparé  
Dorigny  
CH-1015 Lausanne

Coordonnées GPS : 46.52117, 6.583





Institut suisse de droit comparé  
Schweizerisches Institut für Rechtsvergleichung  
Istituto svizzero di diritto comparato  
Swiss Institute of Comparative Law

**ISDC**

Institut suisse de droit comparé

Dorigny

1015 Lausanne

SUISSE

Titre

Fonction

Nom

Prénom

Société/Organisation

Adresse

Code postal

Ville

Pays

Participants

CHF 400.-

Employés permanents des universités

Employés de la Confédération suisse

CHF 200.-

Membres de l'AiSDC

Assistants, étudiants et avocats  
stagiaires

CHF 50.-

E-mail

### Paielements

A réception de votre formulaire, vous recevrez la confirmation. La facture vous parviendra 1 à 2 semaines avant le début de la conférence. Les frais bancaires sont à la charge des participants.

### Annulation

Seules les demandes d'annulation écrites seront prises en considération. Celles-ci doivent nous parvenir avant le 15.06.2018. Dans ce cas, la finance d'inscription sera remboursée, sous déduction de CHF 50.- pour les frais administratifs. Passé ce délai, la finance d'inscription sera due intégralement, même en cas de non-participation au colloque

*J'ai lu et accepte les conditions mentionnées ci-dessus.*

Date

Signature

**A envoyer avant le 25.06.2018 à :** Institut suisse de droit comparé, Dorigny, CH-1015 Lausanne, Suisse  
Tél. +41 (0)21 692 49 00 – Fax +41 (0)21 692 49 49  
www.isdc.ch – Personne de contact : Marie-Laure Lauria, news.isdc@unil.ch